

## CR du 13 mars 2008

**Étaient présents des représentants des écoles :** Cap de Bos, Farandole, Jacques Cartier et Pape Clément, Edouard Herriot , Bellegrave Aristide Briand et Toctoucau .

### **Coopérative :**

Liliane Grabot souhaite faire une comparaison entre les différentes écoles .

Elle se charge de collecter les infos dans un tableau, en ayant une info sur les recettes et les dépenses, le montant de la coop pour un enfant, deux ou +, la gratuité au cours de l'année, les sorties ou spectacles payants..

Quelques constats, à Cap de Bos, il y a eu une diminution de la cotisation de 18 E , il ya 2 ans à 14 E. Les recettes de la Kermesse, et du méchoui ont été répercutées.

A la maternelle Bellegrave, 28 E est demandé, les raisons invoquées seraient les cadeaux somptueux de la fête des mères et des pères.

### **Règlement de l'école :**

Laurent Rodriguez a récupéré les règlements intérieurs des représentants présents, il va faire une comparaison.

Phrase qui résout les problèmes d'intrusion d'animaux , les portes seront fermées à l'heure indiquée :

« Les animaux même tenus à laisse ne sont pas tolérés dans l'école. »

Les présents parlent de problème d'horaires, entre la maternelle et la primaire, en particulier entre Farandole et Ecole Cap de Bos. Et Jacques Cartier et Pape Clément. Par principe, il faut refuser de signer le nouveau règlement en début d'année, si les horaires ne sont pas tenables, lorsqu'il faut amener ses enfants sur les 2 écoles. Cela ne doit pas faire l'objet d'un vote, car cela peut concerner une poignée de parents qui n'ont pas de véhicule, qui ont choisi ou n'ont pas choisi de laisser leurs enfants à la cantine.

### **Leçons surveillées ou aide aux devoirs :**

Cap de Bos travaille sur plusieurs documents, la charte des bénévoles, la convention, le mot d'inscription...

Il n'y a plus d'aide aux devoirs à Aristide Briand, quand il n'y a pas de relais par un personnel communal, les parents FCPE quittent l'école pour le collège.

A Jacques Cartier, 3 retraités et 2 assurent l'aide aux devoirs.

### **A Edouard Herriot , à Saige :**

Convention avec FCPE et FEV(Sciences de l'Education), une personne pour un enfant, mais seulement des étudiants bénévoles de la FEV, 4 enfants en bénéficient. Une à 2 h par semaine. Le lien avec la famille est assurée par la FCPE. Les enseignants ont désigné les enfants qui en a besoin .

Une convention a été signée avec la FCPE pour l'aide aux devoirs de 17h à 18 H. 2 bénévoles assurent pour 12 à 15 enfants de l'accueil périscolaire.6 bénévoles se relaient.

Le travail scolaire autonome(TSA) par un courrier du est étendu aux mardis soirs, désormais cela correspond à 3 soirs par semaine à partir de 17H30, où les directeurs d'accueil laissent à disposition un espace pour le TSA et rappellent l'heure de départ aux enfants.

### **Réunion du 21 mars 2008 :**

Consultation Programme en Primaire : les parents sont en colère, que font-ils de leurs enfants ?

Les enseignants n'ont pas la choix de la date.

Il a été décidé de rédiger un courrier de principe à l'Inspecteur d'académie, à Mr Mercier , pour info mairie copie IEN de circonscription. Affichage aux écoles

Mettre à l'ordre du jour, la base élèves aux prochains conseils d'école, informer que cette base élève est consultable avec des critères autorisés : nationalité-date d'entrée en , volonté d'apprendre la langue et la culture d'origine. Supprimer les infos inutiles en fin d'année ou quand l'enfant a quitté le groupe scolaire(ex RASED)

Cela correspond à l'Art 2 de règlement intérieur, à consulter et faire un affichage sur le tableau .

### **Antenne Clés de la forêt à Cap de Bos à 120 m de L'école primaire Cap de Bos :**

Les parents d'élèves FCPE n'ont toujours reçu aucune réponse du Président du conseil syndical qui représente les 75 copropriétaires de la résidence des Clés de la Forêt, sur laquelle se trouve une antenne-relais de téléphonie mobile. Elle se trouve à 120 mètres de l'école de Cap de Bos fréquentée par 280 enfants.

Lors de la réunion publique du 7 mars, le président du conseil syndical nous a appris que cet émetteur avait fonctionné sans interruption depuis 1997. Grâce à la forte mobilisation des riverains, des parents et des commerçants au cours de l'été 2006, aux 354 signatures réunies sur une pétition, aux articles de presse, à la radio... le projet de transfert de cette installation sur La Renardière (mégapylône avec 3 antennes supplémentaires et 2 faisceaux hertziens à 126 m de l'école du cap de Bos), avait été abandonné par Aquitanis le 26 octobre 2006 par un courrier adressé à la mairie.

Malgré cette victoire et la fausse information relative à l'arrêt des émissions, le bail entre l'opérateur Orange et la résidence des Clés de la Forêt, 37 avenue des provinces, aurait été renouvelé pendant l'été 2006!

Nous attirons l'attention des copropriétaires : pour faire appel de la décision d'une demande de travaux à partir de leur dernière Assemblée générale, si l'unanimité n'avait pas été requise, ils ont moins de 2 mois (Arrêt de la 23<sup>e</sup> chambre de la Cour d'appel de Paris du 28 avril 2005).

Nous remercions la Mairie pour les réponses écrites qu'elle nous a fournies. Une date devrait être prise pour effectuer des relevés de champs électromagnétiques dans l'école de Cap de Bos et ses abords. Nous demandons une rencontre avec le syndic de copropriété des clés de la Forêt, la mairie, le syndicat de quartier, la FCPE, les riverains et la CLCV. La pétition démarrée le 8 février a permis de recueillir plus de 387 signatures.

Est-ce que les résultats de ces relevés seront en accord avec la charte de l'environnement de Pessac ? Est-ce que ces seuils en volts par mètre seront encore plus bas que ceux proposés par huit députés de toutes sensibilités dans leur projet de loi de juillet 2005 (0,6 V/m)? Dans un courrier du 23 janvier 2008 adressé au gouvernement, la CLCV (association de défense du consommateur, logement et cadre de vie exige) un seuil à 0.5 volt par mètre, comme en Autriche, avec une véritable concertation de tous les acteurs Locaux.

En France nous avons 40000 stations relais de téléphonie mobile avec les normes d'émissions les plus hautes du monde : 41 V/m!

Faudra-t-il envisager, comme pour la loi Anti-Tabac, d'interdire les publicités des opérateurs de téléphonie si cela devenait un problème de santé publique ?

Prochaine INTERFCPE LE jeudi 15 mai à l'école Cap de Bos.